

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 31 mars 2022

Date d'affichage : 31 mars 2022

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_29\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, C. MOYNEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, A. QUEIJO, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI.

Absents représentés :	G. BORRELLY	procuration à	É. GRILLON
	D. GONÇALVES		P. ROUYER
	M. ALOUI		P. DOUWES
	C. CONTAMIN		V. BAYOUT

Secrétaire de séance : Nelly MONZON est désignée, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

---

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – D.E.T.R. 2022 – RÉNOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE, ISOLATION DU PLAFOND ET PASSAGE EN ÉCLAIRAGE AUX LEDS DES ÉCOLES MATERNELLE PIERRE ET MARIE CURIE ET PRIMAIRE PASTEUR B**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

**VU** la loi de finances pour 2022, précisant les projets destinés à être soutenus,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** le soutien financier de l'État à hauteur de 190 887.52 € H.T., soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération.

**DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique de la toiture des écoles Pasteur B et maternelle Pierre et Marie-Curie est estimé à 318 145.86 € H.T.

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DEPENSES
		Montant HT	Montant HT
D.E.T.R. 2022	60 %	190 887,52 €	318 145,86 €
Solde (autofinancement)	40 %	127 258,34 €	
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>318 145,86 €</b>	<b>318 145,86 €</b>
T.V.A 20 %			63 629,17 €
<b>TOTAL T.T.C</b>			<b>381 775,03 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 15 avril 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 7 avril 2022*

Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.